

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Colette Gravel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/779c1f0b05514bde42b2a668>

Date d'obtention : 2021-12-06 20:37:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement je dois rencontrer la personne qui a fait le signalement. Je remplis la grille d'évaluation avec elle. À partir des informations recueillies, je rencontre toutes les autres personnes impliquées. Dont la victime si ce n'est pas la victime qui m'a signaler la situation. Si la situation n'est pas un acte criminel, et c'est un acte impulsif, (exemple photo en bikini) je rencontre l'instigateur et je remplis la grille d'évaluation avec lui. Si les informations sont semblables et que ce n'est pas un acte criminel, j'explique à l'instigateur que l'autre personne regrette de lui avoir envoyé la photo. Je lui demande de la supprimer et de ne pas la partager avec d'autres. (J'agis selon les normes de mon établissement). Si au contraire, je vois qu'il y a acte criminel, j'appelle la poste de police, je les informe de mes interventions. Je rencontre l'instigateur seulement pour lui confisquer son cellulaire et le mettre au courant du suivi que nous sommes dans l'obligation de faire, que les policiers vont venir le rencontrer sous peu. Je ne fais pas la grille d'évaluation avec lui. (Je dois aussi avoir confisqué le cellulaire de la victime si ce dernier contient des photos pornographiques.)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important d'avoir suivi le protocole afin de bien évaluer la situation pour prendre une décision éclairée de ce qui doit suivre comme intervention. L'évaluation va me permettre de voir s'il y a acte criminel ou non et par le fait même, diriger les prochaines étapes. Elle sert comme fourchette de décision. Elle sert aussi de cadre et de marche à suivre qui me permet de bien intervenir, de ne rien oublier au niveau des démarches qui m'appartiennent. Mon rôle en tant qu'intervenant est bien défini.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui est délicat pour moi c'est de rencontrer l'instigateur afin de confisquer son cellulaire et d'attendre que le policier arrive. Même confisquer le cellulaire de la victime pourrait être délicat et difficile. Je suis certaine que j'y arriverais tout de même mais je doute que ce soit facile. Une autre chose qui est délicate ici c'est que nous sommes dans un petit milieu et ce n'est pas rare que les jeunes sont tous dans la même classe et doivent se croiser à chaque jours.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

